

ACADEMIE DE POITIERS

Bulletin Régional de la Section Académique du SNETAA

Efficacité Indépendance Laïcité

n° 142 - Novembre 2007

Bimestriel - Prix : 0,50 euros - CCP LIMOGES 0171550U02770

142

Sommaire de la version Internet:

- *page 1 : Editorial
- *page 2 : Le Snetaa rencontre la Région
- *page 3 : l'Action dans les SEGPA
Audience à l'IUFM
- *page 4 : Promotion d'échelon
Bulletin d'adhésion

C.P.A.P.: 0908 S 06663

Responsable de publication : Henri Lalouette
Redacteur/Chargé de communication : Claude Boé
Imprimé au siège du Snetaa



Du collège unique au lycée unique ...

... ou comment augmenter le nombre de sorties du système scolaire sans qualification en annonçant l'intention contraire !

Nous avons connu, avec la mise en place progressive du collège unique, la disparition des 300 000 places de CAP 3 ans puis celle du cycle technologique (4T-3T).

Le bac pro nouveau (3 ans) arrive. Il serait nous dit-on la solution pour sauver l'enseignement professionnel en perte de vitesse ou plus en phase avec les réalités économiques.

Mais en fait cela ne préparerait-il pas, avec la mise en place progressive du Lycée unique, la disparition du BEP (sous-entendu inutile avec un BAC PRO 3 ans) et des CAP coûteux vu la nécessité d'un effectif restreint pour ces sections.

Nos élèves de troisième se verraient proposer un bac en trois ans. Le contrôle en cours de formation faciliterait bien entendu la réussite des élèves. Jolie perspective, belle ambition mais tout est-il si beau que présenté ?

Après le collège unique qui est un échec pour beaucoup, voici donc maintenant le lycée unique qui relève essentiellement d'une idéologie et ignore les solutions à mettre en œuvre pour permettre la réussite de tous.

- Qui peut croire sérieusement que nos élèves de lycée professionnel peuvent réussir en trois ans ce qu'ils ont déjà du mal à réaliser en quatre ? En tout cas pas l'inspection générale qui en septembre 2005 rappelait que ces pratiques étaient pénalisantes pour des publics relevant du cursus ordinaire BEP + bac pro. On peut même y ajouter que dans le bilan statistique 2006 du ministère le taux d'érosion dans ces formations était de 22%.
- Qui peut ignorer le grand nombre de suppressions de postes d'enseignants que cela induira ?

Il serait bon que dans notre académie ces données soient prises en compte par le Rectorat et par la Région dans la carte des formations; il ne faut pas - au prétexte de rationaliser nos formations - augmenter les sorties prématurées du système éducatif.

Parallèlement l'offre de formation de niveau CAP ne fait que décroître dans notre académie, alors qu'elle pourrait être une solution pour de nombreux jeunes, leur évitant ainsi une sortie du système scolaire sans diplômes ni qualification. La réussite de ces jeunes doit être envisagée en augmentant les passerelles entre les formations de la voie professionnelle, dont le BEP est partie intégrante.

Il faut aussi recruter et former les enseignants dont les élèves de la voie professionnelle ont besoin.

Il faut enfin garantir à ces enseignants des traitements correspondants à leurs fonctions, en revalorisant fortement et rapidement leur traitement indiciaire.

Que l'on ne compte pas sur le SNETAA pour accepter la casse de notre formation professionnelle publique et laïque et la baisse des rémunérations des personnels qui y exercent.

Défendre l'enseignement professionnel et ses personnels aujourd'hui c'est défendre la seule perspective de réussite qui reste pour nombre de jeunes, c'est contribuer à leur intégration sociale par l'obtention d'une qualification professionnelle et c'est aussi mettre en œuvre une vision humaniste de la formation. Si ces valeurs sont les vôtres, rejoignez notre combat !

Poitiers le 08 novembre 2007

Henri Lalouette

Rencontres avec la Région

Le 20 septembre, une délégation académique du SNETAA, conduite par Henri Lalouette, a été reçue à la Région par Marc Fischer, Directeur de l'Education et de la Vie Lycéenne. Cette rencontre s'est déroulée dans une ambiance constructive, franche et détendue.

Après la présentation de la nouvelle équipe académique,

Le premier sujet du jour a été un échange de nos points de vue respectifs sur :

- ◆ l'avenir des formations professionnelles publiques en Poitou-Charentes
- ◆ comment préserver cet avenir dans les zones urbaines et les zones rurales
- ◆ l'Orientation (fin de 2nde, pst Bac Pro, rôle des CoPsy, rôle des CTI, PAM...)
- ◆ les personnels relevant de la Région
- ◆ les moyens pédagogiques mis à disposition des Etablissements par la Région.

Ce type de rencontres périodiques Région/SNETAA se poursuivra, en bilatéral ainsi que dans les futures commissions « Education » à l'initiative de la Région.

Le deuxième objet de cette rencontre était d'attirer l'attention de la Région, comme lors de la rencontre du début 2007, sur la situation - désastreuse - des SEGPA et EREA dans l'académie de Poitiers (et au-delà).

Le 27 septembre, à l'invitation de la Région, le SNETAA a participé à une réunion dans le cadre de la préparation du prochain CAEN .

L'objet principal était la dotation de fonctionnement des établissements.

Dans un premier temps la Région nous informe sur le montant et la répartition de la dotation. Le calcul INSEE donnerait 1,1% d'augmentation; selon l'indice de dotation de l'Etat, cette augmentation serait de 1,7 à 1,8%. Le calcul de la Région prendrait en compte l'augmentation réelle du coût de la vie estimée à 2,5%.

Le SNETAA fait remarquer que même si la région se félicite d'être au-dessus des taux de l'INSEE et de l'Etat... cette augmentation ne compense pas le désengagement de l'état notamment du fait du transfert des personnels TOS à la Région.

Par ailleurs la Région souhaite que le Conseil d'Administration des EPLE devienne un véritable lieu d'échanges sur les orientations budgétaires. Le débat ne doit pas se résumer à une analyse comptable. Les élus au Conseil d'Administration doivent se saisir des pro-

Nous avons fait état de notre énorme crainte d'un non remplacement des collègues PLP des disciplines professionnelles partant en retraite dans les deux années à venir; cela conduirait à installer des mini-SEGPA au lieu de structures complètes : 64 élèves au lieu de 96 ou 128... et donc seulement 2 ateliers.

Il nous semble que le Ministère - donc le Rectorat - se servent comme d'un alibi de l'interdiction de l'utilisation des machines et outils dits dangereux. Tous appareils électriques et/ou à moteur sont prohibés... Ainsi nous pouvons faire utiliser une hache, un cutter... mais pas un aspirateur...

Cette mesure engendre une modification complète de la pratique pédagogique, puisque nous ne pouvons plus recourir aux enseignements pratiques. Or ces jeunes ont besoin, dans le cadre de leur formation, d'une pratique professionnelle qui répond à une logique de remédiation pour la mise en œuvre d'un parcours de réussite.

La logique comptable académique et la restitution de postes d'enseignants semblent une fois de plus être la ligne directrice de ces mesures et non l'intérêt des élèves. Enfin, nous rappelons l'abaissement horaire de deux heures en atelier pour les quatrièmes.

La Région nous a assurés de son soutien sur ces différents problèmes et a réaffirmé que la scolarisation des élèves de SEGPA doit rester une mission du Service Public.

positions d'utilisation des fonds de la Région (tarifs de cantine, qualité des aliments, utilité pédagogique du service de restauration, utilisation des fonds de réserve, choix énergétiques, mutualisation des services, insertion de la totalité des crédits de la région....)

La Région souhaite également mener une réflexion visant à l'optimisation de l'utilisation des fonds région : « 1 euro dépensé doit être 1 euro utile ». Elle envisage de proposer une forme de mutualisation des moyens (argent et personnels) : mise en place des équipes ERI (équipes régionales d'intervention), rationalisation de l'utilisation des fonds de réserve des EPLE.

Le SNETAA fait deux remarques :

Le désengagement de l'Etat ne doit pas être pour la Région un prétexte pour ignorer les besoins des établissements en personnels TOS et ultérieurement administratifs et de santé.

Le SNETAA est ouvert au débat au sein des CA dès l'instant que la transparence est assurée et que les décisions ne sont pas « pré-établies ».

Le 27 septembre 2007

les PLP de SEGPA ont répondu à l'appel à l'action du SNETAA.

Une réunion-débat s'est tenue de 14 à 16 heures à Poitiers avec des collègues en grève; puis une délégation a été reçue en audience au Rectorat par le Secrétaire Général d'académie (M. Chaigneau) et le représentant des IEN-ET (M. Fleury).

Nous sommes informés par ce dernier qu'une commission de réflexion SEGPA va démarrer sur l'académie. Cette commission sera présidée par l'IGEN André Montes. Il nous est précisé que cette commission n'est pas faite pour enterrer le problème mais pour faire des constats et proposer des pistes pour faire vivre les SEGPA.

Le Secrétaire Général a affirmé que le nombre de SEGPA est en voie de stabilisation et qu'il n'y a pas de menace de disparition immédiate. (redressement de la démographie en collège)

Pour ce qui concerne les machines dites dangereuses, l'Administration renvoie sur la législation européenne responsable de cette interdiction. Septique, le SNETAA demande de transmettre néanmoins au Ministre, via le Recteur de Poitiers comme pour tous les autres Recteurs au même moment, notre revendication. L'affiche nationale et le communiqué local ont été remis à cet effet.

Le Secrétaire Général a rappelé que c'est l'Inspection du Travail qui déclare une machine dangereuse... donc aussi une machine non dangereuse... donc utilisable. Les SEGPA sont certes consommatrices de moyens, plus que le collège, mais cet élément ne serait pas retenu contre ces structures qui jouent un rôle très important pour les jeunes en difficulté.

Nous jugerons sur les actes.

Audience à l'IUFM de Poitou-Charentes

Le 10 octobre 2007, une délégation SNETAA (H. Lalouette, P. Machet, JP Ardon) a rencontré Madame Houpert, Directrice de l'IUFM Poitou-Charentes.

Après la présentation de l'équipe académique du SNETAA et de son nouveau Secrétaire Académique, plusieurs points ont été abordés :

- La place de l'enseignement professionnel dans la mise en place de la réforme des IUFM et particulièrement dans l'académie de Poitiers
- La place des intervenants PLP dans le nouveau dispositif de formation
- La place et le rôle de l'inspection dans les nouvelles modalités de titularisation des stagiaires
- La disparité entre les besoins de l'académie dans certaines spécialités de l'enseignement professionnel et l'offre de formation de l'IUFM.

Dans un premier temps Madame Houpert a réaffirmé son soutien à la défense de l'Enseignement Professionnel et a précisé que les temps de formation destinés aux PLP stagiaires n'ont pas diminué dans l'académie. Mais une incertitude demeure quant à la place qui lui sera faite à partir de 2008, lorsque l'IUFM sera passé sous la tutelle de l'université.

Elle précise ensuite que l'application du nouveau dispositif de formation se fera progressivement jusqu'en 2010.

A notre remarque sur la diminution des décharges pour les PLP intervenants à l'IUFM, Mme Houpert répond que lorsque cela s'avèrera indispensable (passage de relai dans une équipe de formateurs) « les moyens seront trouvés »

...

Pour ce qui est du rôle des Inspecteurs, la Directrice rappelle que l'avis de ces derniers ne sera requis qu'en fin de formation, après un premier bilan aux 2/3 de la formation.

Le SNETAA a tenu également à aborder la diminution sensible depuis quelques années du nombre de formations et de stagiaires dans les spécialités de l'enseignement professionnel. Le Biotechnologie et les STMS en sont un exemple frappant : alors qu'il y a des ouvertures de sections... les concours, les formations correspondantes et le nombre de titulaires dans ces spécialités ont été nettement insuffisants... obligeant l'académie à avoir recours à des contractuels dont les besoins en formation sont vitaux.

Le compte-rendu complet de cette audience est disponible en ligne - pour les adhérents - sur le site académique du SNETAA en page actualités de <http://snetaa.poitiers.free.fr/>



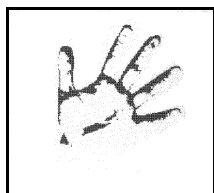
Promotion d'échelon

Les CAPA consacrées aux promotions d'échelon se tiennent traditionnellement à la fin du mois de janvier : celle des PLP est prévue le 29 janvier 2008.

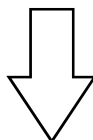
Tous les « promouvables » sont invités à prendre contact avec un commissaire paritaire SNETAA.

Pour être informé(e) de votre éventuelle promotion vous pouvez :

- Télécharger et imprimer la fiche syndicale depuis le site académique du SNETAA
- La demander à votre S1 (dans votre établissement)
- Puis l'adresser, après l'avoir complétée, au Secrétariat Académique ou à un Commissaire Paritaire du SNETAA.



Vous voulez participer à la défense de vos intérêts personnels mais aussi à celle de l'enseignement professionnel, dans un esprit d'indépendance...



Pour réadhérer ou adhérer au SNETAA pour **07/08**, retournez ce coupon (paiement à l'ordre de Snetaa) à :
Henri LALOUETTE - 23 rue Émile Zola - 16340 L'Isle d'Espagnac

Nom Prénom

Adresse: né(e) le :

Téléphone Mail

- | | | |
|--|--|--------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> PLP | <input type="checkbox"/> PLP HC | <input type="checkbox"/> Certifié |
| <input type="checkbox"/> CPE | <input type="checkbox"/> CPE HC | <input type="checkbox"/> MI-SE |
| <input type="checkbox"/> Stagiaire sur poste | <input type="checkbox"/> Stagiaire IUFM | <input type="checkbox"/> Retraité |
| <input type="checkbox"/> MA I | <input type="checkbox"/> MA II | <input type="checkbox"/> MA III |
| <input type="checkbox"/> Contractuel | <input type="checkbox"/> Ens. Privé /s contrat | <input type="checkbox"/> Autre |

Montant de la cotisation : (voir site Internet ou brochure SNETAA)

Discipline: Echelon :

Etablissement :